

# COMMUNE DE CAMBO-LES-BAINS

## Département des Pyrénées-Atlantiques

### COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 29 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Christian DEVÈZE, Maire. La séance a été ouverte à 19 heures.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Noël Magis, adjoint, Mme Corinne Othatcegy, Mme Carmen Gonzalez, conseillers municipaux

Procuration : M. Jean-Noël Magis à M. Christian Devèze ; Mme Corinne Othatcegy à Mme Yolande Huguenard, Mme Carmen Gonzalez à Mme Christiane Hargain-Despéries.

#### **– Désignation du secrétaire de séance.**

**A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul EYHERACHAR est élu secrétaire de séance.

#### **22 – Vidéoprotection (rapporteur Mme Amestoy).**

Afin de prévenir des actes de malveillance qui se sont multipliés ces dernières années à proximité des bâtiments publics et sur l'espace public, la commune de Cambo-les-Bains a engagé une réflexion avec les représentants de l'Etat (Préfecture et Sous-Préfecture) en partenariat avec la Gendarmerie sur la base d'un diagnostic de sécurité publique. Celui-ci préconise d'étudier l'installation de caméras sur des sites sensibles et stratégiques préalablement identifiés par un diagnostic de sécurité permettant d'enregistrer et de stocker des images qui pourront être visionnés pour donner suite aux éventuelles réquisitions judiciaires.

L'enveloppe financière prévisionnelle globale est de 180 000 € TTC.

Le Conseil municipal est invité à :

- Approuver le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection urbaine ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal,

- Approuver le recours à une Assistance à Maîtrise d’Ouvrage (AMO) pour entériner techniquement le choix des emplacements des caméras, finaliser les prescriptions techniques du système de visionnage, accompagner la Commune dans la rédaction d’une Charte éthique de la vidéoprotection et permettre le lancement d’un marché de travaux relatif à l’implantation des caméras,
- Autoriser M. le Maire à solliciter le maximum de subventions auprès de l’Etat ou de tout autre partenaire.

### **Adopté à la majorité.**

*Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Michel Duthilleul, Mme Lilian Hirigoyen votent contre.*

### **23 – Orientations budgétaires 2021 (rapporteur Mme Aizpuru).**

Conformément à l’article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires 2021.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de la tenue du débat d’orientations budgétaires et à délibérer sur le rapport correspondant.

### **Dont acte à l’unanimité.**

### **24 – Convention occupation terrain (rapporteur M. Lacosta).**

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la mise en location d’un terrain de 264 m<sup>2</sup>, situé en forêt communale (parcelle section A n°0173), lieudit « Erdalasco Larria », sur la route des Cimes au bénéfice de M. Jean-Pierre Etcheverry, pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Etant donné l’usage pastoral de cette parcelle pour l’ombrage d’un troupeau, le loyer de cette concession sera de 20 € par an révisable selon les conditions édictées dans la convention correspondante.

### **Adopté à l’unanimité.**

### **25 – Vacancier : révision loyer 2020 en lien avec la Covid-19 (rapporteur Mme Aizpuru).**

Par délibération en date du 24 novembre 2003, le Conseil municipal a confié la Délégation de Service Public (DSP) à la société Vacancier pour une durée de 25 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, pour la gestion du centre de vacances dénommé « Les Hameaux d’Arnaga ».

Compte tenu de la crise sanitaire et économique liée à l’épidémie de la Covid-19, il est demandé au Conseil municipal d’approuver l’application d’une révision à la baisse de la redevance annuelle 2020 pour un montant de 12 500 € calculé en fonction des pertes sur les nuitées sur la période de mars à juin 2020. Ce qui porterait à 38 255,32 € la redevance annuelle due au titre de l’année 2020.

### **Adopté à l’unanimité.**

## **26 – Convention Territoriale Globale CAF (rapporteur Mme Aristizabal).**

Depuis plusieurs années, la commune de Cambo-les-Bains a porté, en partenariat avec la CAF, une démarche contractuelle majeure afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, enfance et jeunesse par l'intermédiaire d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Ce contrat est arrivé à échéance le 31 décembre 2019 et n'a pu être renouvelé en tant que tel, du fait de la volonté de la CAF de renouveler sa politique de soutien aux collectivités locales. L'ensemble des engagements de la CAF et des collectivités partenaires sur ces domaines est regroupé dans un document unique : la Convention Territoriale Globale.

Le Conseil municipal est invité à autoriser le Maire à signer cette convention avec la CAF et les autres partenaires ainsi que les conventions bipartites portant avenant sur la prestation de service Accueil de Loisirs Sans Hébergement périscolaire et extrascolaire.

**Adopté à l'unanimité.**

## **27 – Personnel : emplois saisonniers (rapporteur M. le Maire).**

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la création de poste relatif aux emplois saisonniers, aux emplois pour accroissement temporaire d'activité pour l'année 2021, ainsi que la possibilité de recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'un agent momentanément absent tels que détaillés dans la note explicative de synthèse.

**Adopté à l'unanimité.**

## **28 – Rapport 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement (rapporteur M. Goytino).**

Le Conseil municipal prend acte de la communication du rapport conjoint sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement (collectif et non collectif) au titre de l'exercice 2019.

**Dont acte.**

## **Communication des décisions du Maire (rapporteur M. le Maire).**

Le Conseil municipal prend connaissance des communications des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences attribuée à M. le Maire telles que présentées sur la note explicative de synthèse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.